



HAL
open science

Les libertés à l'épreuve des ruptures et des décisions Comprendre, accepter, adhérer, fédérer !

Patrick Laclemece

► **To cite this version:**

Patrick Laclemece. Les libertés à l'épreuve des ruptures et des décisions Comprendre, accepter, adhérer, fédérer!. Revue Lexsociété, 2022, 10.61953/lex.2922 . hal-03601637

HAL Id: hal-03601637

<https://hal.science/hal-03601637v1>

Submitted on 8 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License



Les libertés à l'épreuve des ruptures et des décisions Comprendre, accepter, adhérer, fédérer !

in X. LATOUR (dir.), L'autorité et la sécurité : l'exemple de la gendarmerie nationale,
Université Côte d'Azur, 2021

PATRICK LACLEMENCE

*Professeur à l'Université de Technologie de Troyes, directeur de l'Institut de
Sécurité Globale et Anticipation*

*Directeur du Centre de recherche de l'École nationale supérieure de police à
Lyon*

Résumé : L'État a pour mission de maintenir et protéger les libertés. Or, les ruptures, crise et terreur, amènent le décideur au « pied du mur » et à la minute d'après. Le citoyen est livré au doute. La dynamique décisionnelle s'engage alors pour toutes les autorités concernées. Entre la décision et l'expertise se glisse l'Intelligence Artificielle. Les femmes, longtemps ignorées, s'imposent dans ce processus. Si la décision est une et indivisible, le regard décalé est nécessaire pour s'extraire de telles tensions.

Mots-clés : libertés ; citoyenneté ; crise ; terrorisme ; sécurité ; décision ; adhésion ; pouvoir autorité

« Nous sommes en guerre, en guerre sanitaire, certes : nous ne luttons ni contre une armée, ni contre une autre Nation. Mais l'ennemi est là, invisible, insaisissable, qui progresse. Et cela requiert notre mobilisation générale. » Face à l'épidémie de COVID-19, une nouvelle forme de lutte contre un coronavirus impose des mesures de contrainte. Report du 2^e tour des municipales, suspension des réformes en cours, restrictions de déplacement..., la mise en confinement de la population française est décidée au plus haut niveau!¹ Le Président de la République, élu au suffrage universel, a pris la décision d'enfermer sa population.

Avait-il le choix ?

Trente ans après la chute du Mur de Berlin, sous l'emprise de ce « virus » et à l'instar des autres décideurs planétaires, le Président de la République a arrêté la France le 16 mars 2020. A l'ère de l'hyper mouvement et de la globalisation a succédé celle de la mondialisation et l'hyper connexion !

Ce cycle exceptionnel n'est pas refermé et laissera sans doute des traces dans nos démocraties. Acceptée bon gré, mal gré, la décision entraîne des entraves aux libertés jamais égalées dans l'histoire de l'humanité. Les questions soulevées dans ce contexte mettent à l'épreuve le cycle allant du pouvoir d'adhésion à l'autorité d'exécution. D'autant que les expertises scientifiques et l'intelligence artificielle finissent par voiler la décision.

Or, « Un peuple prêt à sacrifier un peu de liberté pour un peu de sécurité ne mérite ni l'une ni l'autre, et finit par perdre les deux. » Cette belle citation que l'on prête à Benjamin Franklin, constitue certainement un bon encouragement à défendre les libertés... mais elle replace aussi la sécurité comme un corolaire indispensable pour les protéger. Libertés et sécurité constituent sans doute deux aspirations en tension. Si augmenter l'une revient presque toujours à diminuer l'autre, elles sont indissociables. L'équilibre est alors une des préoccupations majeures du pouvoir politique. Cette action s'inscrit dans une approche de confiance au pouvoir et l'autorité de la décision. La force de la décision repose

¹ Paris, le 16 mars 2020. Déclaration télévisée de M. Emmanuel Macron, président de la République.

sur ce duo. L'intervention des forces de l'ordre est alors primordiale. Il faut concilier la proximité, la réactivité et quelques fois l'autorité dans les différents bassins de vie. Le lien de confiance doit être maintenu avec le « citoyen éclairé et actif ».

Une première partie replacera la décision et les libertés dans un agenda humain et social très fragile.

Une deuxième partie replongera le citoyen au cœur de l'adhésion et de l'action. Qu'avons-nous fait de la minute d'après ? C'est la question posée au cours de la troisième partie liée aux conséquences des ruptures, des fractures et du terrorisme.

A l'aube du XXI siècle, la quatrième partie proposera au décideur des regards décalés et partagés. Pris entre l'expertise et l'intelligence artificielle, il est au centre d'une dynamique « d'innovation décisionnelle. »

I. Un moment pour tous - une minute pour chacun

A. Vivre notre temps

L'une des priorités est de légitimer le lien de confiance avec le décideur chargé de protéger les libertés. Dans ce processus, le « libre arbitre » est un enjeu majeur.

Mais une question se pose, de quelles libertés nous parle-t-on ?

Bien entendu, il serait vain de se mesurer à la nature, nous sommes dedans ! Il serait aussi prétentieux de vouloir synthétiser en quelques lignes l'Histoire de l'Humanité ! Cependant, il paraît opportun d'évoquer quelques pistes de réflexion sur la construction de cet agenda humain que nous protégeons jalousement !

Nous pourrions revenir à la Genèse et au Jardin d'Eden du premier livre de la Bible. Une fois sortis, qu'avons-nous fait de la minute d'après !

Commence alors un véritable défi pour l'Homme, gérer une composition humaine très personnalisée ! Bien entendu, il ne s'agit pas de s'extraire du temps nature mais de se réserver quelques minutes de liberté. En autodidacte, nous

avons gérer l'instant au passé et au futur. Les tensions sotériologiques, plutôt verticales et, ontologiques, plutôt horizontales, ont joué un rôle essentiel dans cette évolution². Sans être manichéen, l'entre deux a permis de construire une architecture humaine et sociale nous assurant une continuité depuis tous ces siècles. Incapables d'appréhender l'univers et son infini, nous laisserons « à Dieu, ce qui est à Dieu et à César, ce qui est à César »³.

Sans reprendre toutes les théories de l'évolution, en 1802, Jacques Baptiste de Lamarck et un an plus tard, Charles Darwin, proposeront une évolution avec le temps nature. Marcel Mauss et Henri Hubert s'emploieront à démontrer ce mélange d'histoire personnelle et collective dans un agenda⁴ ⁵. Comme pour l'espace, Jacques Hamelin expliquera que ce n'est pas un milieu vague et indéterminé imaginé par Emmanuel Kant. Georges Bataille présentera l'édification d'un espace de gestion sociale assumé par l'Homme⁶. La division du temps en heures, jours, semaines, mois, années, affirme alors un ordonnancement engageant les membres d'une même communauté. Pour ne pas se perdre dans les temps sociaux et sociétaux, Raymond Aron nous propose de s'interroger sur les événements historico/temporels capitalisables et transmissibles⁷. L'instant est mémorisable. De la seconde d'après aux siècles d'avant, les références s'inscrivent pour chacun et sont reconnaissables par tous. Ces temps composés constituent sans doute la première pierre angulaire de

² J. HABERMAS, « *L'intégration républicaine* », Fayard, 1998.

³ Réponse célèbre de Jésus aux pharisiens, partisans d'Hérode pour répondre à l'interpellation sur les impôts de César. « Rendez à CESAR ce qui est à CESAR et à DIEU ce qui est à DIEU » « Sept thèses pour une théologie du politique », JEAN-FRANÇOIS COLLANGE, « Autre temps », n°47, p. 20.24, 1995

⁴ JACQUES FELIX EMMANUEL HAMELIN, « *Essai sur les éléments principaux de la représentation* » Paris Alcan. Cité par Emile Durkheim, « *Les formes élémentaires de la vie religieuse* », P.U.F., collection Quadrige, éditions septembre 1990, p.13.1

⁵ M. MAUSS, neveu de E. Durkheim, et H. HUBERT, tous deux principaux collaborateurs du sociologue et professeur pour l'un et directeur de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes pour l'autre « *Mélanges d'Histoires Religieuses* », travaux de l'Année Sociologique.

⁶ G. BATAILLE, « *Théorie de la religion* », Gallimard, 1977.

⁷ R. ARON, « *De la philosophie critique de l'histoire à l'analyse politique* », Thèse en doctorat de philosophie, soutenue le 26 mars 1938 en Sorbonne sous la présidence de Léon Brunschvicg.

notre architecture sociale. Ils nourrissent la mémoire humaine indispensable à l'histoire de nos sociétés.

Nous avons reçu en héritage ces expériences pour assurer l'avenir.

Cette architecture irrigue le pouvoir en charge de l'équilibre entre libertés et responsabilités.

B. Un héritage de longue durée !

Dans cette ambiance, les différents « maîtres des temps », protègent l'instant entre le passé et l'avenir⁸. Ils s'en servent pour constituer les contraintes humaine, sociale et sociétale acceptables. Entrecoupées, les périodes sont bâties en commun selon des normes. Du travail, aux repos et loisirs, en passant par les fêtes et les cérémonies, les moments d'existence sont autant de contraintes que de libertés. L'équilibre est fragile. Il repose sur l'adhésion au pouvoir qui gère l'agenda et à son autorité pour le protéger et le sécuriser.

Les trois théories avancées par John Locke, Thomas Hobbes et Jean-Jacques Rousseau, quoique divergentes en certains points, renvoient à la même idée de l'État. Chaque individu peut céder une partie de sa liberté en contrepartie de définir certaines règles de vie ensemble. Et si « en chacun de nous, écrit Emile Durkheim, suivant des propositions variables, il y a de l'homme d'hier, c'est même l'homme d'hier qui, par la force des choses, est prédominant en nous, puisque le présent n'est que peu de chose comparé à ce long passé au cours duquel nous nous sommes formés et d'où nous résultons »⁹. Il paraît alors primordial de protéger ces valeurs communes. Elles nous rapprochent et nous unissent les uns aux autres. Acceptées par chacun, ces normes impliquent nécessairement qu'elles aient une source sociale identique, un point d'origine, affirmant un avant et un après. On y inscrit des rendez-vous, des périodicités, des obligations, des contraintes qui nous permettent des temps libérés...

⁸ A plusieurs reprises, le Président Emmanuel Macron a été considéré comme le maître des horloges.

⁹ E. DURKHEIM, « L'évolution pédagogique en France », Alcan Paris, 1938, p.16.

« Le discours de la servitude volontaire » d'Etienne de la Boétie ou celui « du contrat social ou Principes du droit politique » de Jean-Jacques Rousseau, accompagne ce débat¹⁰ ¹¹. Même Thomas Hobbs, en démontrant la face cachée de l'Homme, nous permet un autre regard sur la composition de cet agenda et le pouvoir qui en découle¹².

Les différentes évolutions, transitions et mutations ont placé le décideur face à cet enjeu fondamental : comment faire accepter des moments de « servitude » pour dégager des instants de liberté ? A une époque, les hommes du groupe paléolithique parcouraient déjà 26.000 hectares pour trouver leur subsistance¹³. En proposant « le droit » de vivre au plus faible par le plus fort, avec le kilomètre heure, nous avons été entraînés dans la spirale des temps sociaux. Cela nous a conduits successivement des premiers groupes mobiles, telles les hordes, aux communautés sédentarisées fortement urbanisées et anonymes, aux flux migratoires du XXI^e siècle. Depuis les premières cités, Jéricho, il y a 8.000 ans, le « Zoo humain » n'a pas cessé d'établir un équilibre entre le « je » et le « nous »¹⁴.

De Babylone à Thèbes jusqu'à l'empire, Rome abritait déjà presque 1 million d'habitants¹⁵. Pour répondre à l'afflux croissant des barbares, tels qu'ils étaient nommés, les règles de vie se développèrent très rapidement. Pour ces non-citoyens romains, c'est-à-dire « ces immigrés », on édifie en hauteur les bâtiments à la périphérie des villes. Les échanges humains se multiplient

¹⁰ ETIENNE DE LA BOETIE, « Discours sur la servitude volontaire », publié en 1576, traduit en français moderne par S. Auffret, Milles et une Nuits, 1 juillet 1997.

¹¹ JEAN-JACQUES ROUSSEAU, "Du contrat social ou Principes du droit politique", publié en 1762.

¹² « Et certainement il est également vrai, et qu'un homme est un dieu à un autre homme, et qu'un homme est aussi un loup à un autre homme ». Épître dédicatoire. A monseigneur le comte de Devonshire de Thomas Hobbs – Célèbre formule dont l'origine pourrait être de Plaute, dans sa comédie *Asinaria* (La Comédie des Ânes, vers 195 av. J.-C, II v495 : "Lupus est homo homini, non homo, quom qualis sit non novit" (« Quand on ne le connaît pas, l'homme est un loup pour l'homme »).

¹³ M. BEAULIEU et M. PERELMAN, "Histoire d'un espace", *Quel Corps*, n°7, mars 1977, p.37.

¹⁴ D. MORRIS, "Le zoo humain", Bernard Grasset, 1970, p.21.

¹⁵ J.-P. ADINE, "Ecouter les habitants !", *Le Point*, numéro 1081, 5 juin 1993, p.69.

entraînant une fragmentation des rapports. Au cours de cette évolution, les citoyens ont attendu des pouvoirs publics des réponses de plus en plus adaptées. Les expertises des forces de sécurité se sont renforcées pour répondre aux flux de populations, au rythme du changement d'apparence et d'échelle de la violence. La décision du pouvoir politique liée à l'autorité d'application a évolué au rythme des libertés dans les bassins de vie.

Après avoir établi le pourquoi, comment pouvons-nous l'accepter ?

C. Des droits aux devoirs, l'itinéraire d'un citoyen

Avant d'aborder ce sujet, nous ne rappellerons jamais assez que la nature immerge l'agenda social, elle reste le berceau de l'Humanité. Dans ce cadre, une première des préoccupations est d'organiser l'adhésion au pouvoir et faire accepter l'autorité d'application.

Et la première interrogation : quelle est la légitimité du pouvoir pour décider ?

Si la question ne se pose pas pour une dictature, dans une démocratie, l'État a besoin d'un « citoyen éclairé » pour légitimer le pouvoir d'autorité.

La notion de « citoyen éclairé » est alors déterminante.

Sans revenir à l'ancien régime, la révolution française assume cette volonté de « citoyen actif » avec un lien de confiance. La déclaration des droits de l'homme et du citoyen en 1789 proclame solennellement cette ambition. Son préambule est très clair : « Les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous. » Nous allons aussi nous autoriser à reprendre l'article 1 : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. »

La force de cette déclaration réside dans son indivisibilité. Les frontaux de l'Hôtel de Ville de Troyes le proclame jusqu'à la mort « Liberté-Egalité-

Fraternité - Indivisibilité ou la mort ». Capable de s'imposer des normes jusqu'au sacrifice, le triptyque indivisible rend l'équilibre indispensable. Avec la liberté et l'égalité, la volonté républicaine s'entend jusqu'à la fraternité. Le ciment qui lie le plus fort au plus faible s'impose comme un devoir. De nombreux mouvements populaires jalonnent l'appréciation du triptyque au cours des siècles.

Du « citoyen actif » au « citoyen éclairé », la démocratie organisera ce lien. Entre le gouvernant et le gouverné, les élections sont la pièce maîtresse du contrat.

II. Citoyenneté éclairée et active !

A. La citoyenne !

Nous ne pouvons pas revenir sur tous les grandes échéances et soubresauts qui jalonnent l'Histoire de l'État français mais le droit de vote est le principal vecteur. En reprenant depuis 1791, entre le suffrage censitaire, indirect, universel etc., la méthode n'a pas cessé d'être remise en cause¹⁶. C'est en 1848, avec la deuxième république, que le suffrage universel masculin est rétabli pour tous les hommes de nationalité française, âgés de 21 (décret du 5 mars 1848). Le corps électoral passe alors de 246 000 votants à plus de 9 millions.

Il est impossible de passer sous silence la situation de la femme, une « citoyenne dite passive ». Comme un retour à la loi salique, l'abbé *Sieyès*, organisateur du droit de vote, distinguera dès 1789 les citoyens actifs et les citoyens passifs¹⁷. Classant pour « le moment » les femmes et enfants dans la seconde catégorie, il

¹⁶ La souveraineté appartient à la Nation mais le droit de vote est restreint. Seuls les hommes de plus de 25 ans payant un impôt direct (un cens) égal à la valeur de trois journées de travail ont le droit de voter. Ils sont appelés « citoyens actifs ». Les autres, les « citoyens passifs », ne peuvent pas participer aux élections. Le suffrage est aussi indirect car les citoyens actifs élisent des électeurs du second degré, disposant de revenus plus élevés, qui à leur tour élisent les députés à l'Assemblée nationale législative.

¹⁷ Emmanuel-Joseph *Sieyès* ou l'abbé *Sieyès* 1748/1836

laissera l'espoir très longtemps. Olympe De Gouges essayera bien de lui imposer l'égalité de l'homme et de la femme. Elle proposera les droits de la femme dont l'article 1 proclame : « La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune »¹⁸. En tout état de cause, la femme restera très longtemps à côté des pouvoirs de décision sans y être associée. Pourtant, elle marquera sa présence dans le débat politique en imposant les thèmes de vie. La marche des femmes de Paris à Versailles du 5 au 6 octobre 1789 réclamant du pain à Louis XVI. Appelées « émeutes de la Faim », ces mouvements où la femme imprime sa volonté aux cotés des hommes sont craints par tous les pouvoirs. Toujours très délicats à gérer, on se rappelle encore de l'action venue de la France profonde des « gilets jaunes ». En novembre 2018, la mobilisation surprend le pouvoir politique et met à l'épreuve les autorités. Elle a imposé aux forces de police et de gendarmerie de réguler des ronds-points pendant plusieurs mois. Comme un retour sur l'histoire, il aura fallu une décision du Président de la République, fin 2019 et quelques mois d'explications en 2020 pour recueillir les cahiers de doléances des Français.

Il est évident que la femme est au cœur du débat de l'agenda humain. N'est-elle pas inscrite naturellement dans la protection de la vie ?

B. La femme au cœur de la société du risque

Elle est sans doute la plus grande militante pour protéger la société. Il suffirait de reprendre le déséquilibre entre les femmes et hommes emprisonnés en France pour le démontrer. Très minoritaires en prison, au 1er janvier 2021, elles ne représentaient que 3,3% de la population carcérale. Elles n'ont jamais dépassé 4,5% depuis les années 1980¹⁹. Engagées contre la violence et pour la paix, elles ne manquent pas d'être au-devant de la scène. L'exemple de la pacifiste Bertha von Suttner est représentatif. Elle a convaincu Alfred Nobel de promouvoir le

¹⁸ Olympe de Gouges 1748, morte guillotinée lors de la terreur 1793 – Elle est l'auteure de la déclaration des droits de la femme et de la citoyenne en France – septembre 1791.

¹⁹ Site : observatoire internationale des prisons – section française – femmes détenues - <https://oip.org/decrypter/thematiques/femmes-detenuues/>

rapprochement des peuples pour la Paix. En 1905, quatre ans après la création de ce prix, elle est la première femme à le recevoir²⁰. La fin du XIX^e siècle et le droit syndical ouvrier en 1895 amèneront les femmes à intervenir dans la vie publique. Les fractures de l'histoire l'imposeront à chaque reconstruction d'un avenir. Après la première guerre mondiale, la plupart des pays européens basculent dans le droit de vote pour la femme²¹. Il faut encore attendre 1944, après la seconde guerre mondiale, pour que ce droit soit reconnu à la femme française. Le rééquilibrage est essentiel à l'adhésion au pouvoir de décision. De 33 femmes en 1945, elles sont aujourd'hui 224 sur 577 députés à l'assemblée nationale alors qu'elles représentent 52,3% du corps électoral. Ce débat de la représentation de la femme et du lien avec la décision politique mériterait d'être très largement approfondi. Ne serait-ce que le grand combat mené en 1974 par Simone Veil pour le droit des femmes à disposer de leur corps²². Les revendications sociales mettent de plus en plus les femmes sur le devant de la scène. Des interrogations se posent encore aujourd'hui sur une certaine réticence des hommes à accepter la « citoyenne active »²³. L'apport des femmes est indéniable, notamment sur le regard décalé face à la violence qui sera proposé ultérieurement.

En 1945, les militaires accèdent à ce droit. En 1962, le Président de la République est élu au suffrage universel direct. En 1974, cette élection majeure passe de 21 ans à 18 ans. En 2000, il est mis fin au principe du septennat institué sous la III^e République en passant au quinquennat. Depuis, le mandat présidentiel est de 5

²⁰ La Baronne Bertha von Suttner, née le 9 juin 1843 à Prague. Issue de la haute aristocratie austro-hongroise, a été une pacifiste engagée. De 1892 jusqu'à sa mort en 1914, elle a été vice-présidente du Bureau international de la paix.

²¹ 1906 Finlande, 1913 Norvège, 1915 Danemark, 1917 Pologne, 1918 Allemagne, Autriche, Estonie, Géorgie, Hongrie, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie et Russie, 1919 Islande, Biélorussie, Ukraine, Luxembourg, Pays-Bas, Suède, 1921 Tchécoslovaquie, Arménie, Azerbaïdjan, 1928 Royaume-Uni et Irlande, 1931 Espagne, 1934 Turquie

²² L'adoption de la loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse (IVG), en 1974.

²³ Pour toute cette partie, l'œuvre de Michelle Perrot, professeure émérite d'histoire contemporaine à l'université Paris-Diderot, permet de mesurer le long processus « d'espérance » pour la femme...

ans renouvelable. En 1992 l'Union Européenne donne naissance à la citoyenneté européenne active, y compris pour les femmes. Une étude plus approfondie pourrait relever les circonstances de ces changements et les concordances entre les différents pouvoirs.

C. Et actuellement...

En revenant à l'actualité des liens avec l'élus, les français sont sans aucun doute les leaders mondiaux de la représentation. Avec 618.384 élus, la France compte un mandat électif pour 104 habitants et 1 électeur sur 100 est conseiller municipal²⁴.

Sans décrire un tel « mille-feuille », le système de représentation à la française ouvre très largement à l'adhésion au pouvoir.

Cependant, entre élire nominativement un député français ou un député européen par liste, un sénateur par les grands électeurs et les différents conseillers élus nominativement ou par liste (régional-liste, général nominativement, municipal-nominativement, intercommunal-nommé), les liens sont tellement diversifiés qu'ils finissent par perdre l'électeur.

Qui est qui ? Dans quelle liste ? Quelle est la tendance politique ? Quelle politique proposée ? Quel est son rôle ?

Les différents régimes ont pris des options de panels d'électeurs répondant au pouvoir de l'époque. Le jacobinisme a conservé un rapport à la décision politique très identifié, centralisé et hiérarchisé. Il repose sur des personnalités reconnues et élues à l'assemblée nationale, au département et à la commune.

Pour le Sénat, une mention particulière peut être proposée. « Approuvez-vous le projet de loi soumis au peuple français par le président de la République et relatif à la création de régions et à la rénovation du Sénat ? » C'est la question posée par le Général de Gaulle, en 1969, la même année de la construction du mur à Berlin séparant l'Est et de l'Ouest²⁵.

²⁴ <https://www.ifrap.org/etat-et-collectivites/nombre-delus-lautre-mille-feuille-francais>

²⁵ En contrepartie, l'Europe sera réaffirmée au sommet de La Haye en décembre 1969 avec les six chefs d'état, dont Georges Pompidou.

Le « non » au référendum immobilisera la France sur la base d'un pouvoir très centralisé. Il faudra attendre l'élection de François Mitterrand, en 1981, pour reprendre le dossier. Il essaiera d'adapter les institutions françaises pour composer avec une union européenne très régionaliste. Depuis, la région et l'intercommunalité trouvent leur place. Il n'est d'ailleurs pas anodin de rappeler que le lien politique. Il se fait par liste aux élections régionales ou nommé pour l'inter communautés. Ainsi, entre la décentralisation et la déconcentration, le débat est toujours ouvert. Il pourrait bien être ravivé très prochainement. L'effacement des frontières intérieures, la monnaie commune, la dette partagée et la solidarité européenne nous amèneront à des contraintes européennes que seul un pouvoir reconnu et accepté sera en mesure de proposer à un « citoyen européen actif ». Evidemment, nous ne sommes ni en Allemagne où le consensus équilibré de gouvernement coordonne les 16 *Länder* aux pouvoirs importants ; ni même en Espagne, assumant la transition avec le Franquisme et ses 17 communautés autonomes, allant jusqu'à la revendication d'indépendance pour la Catalogne. Ces deux pays, soumis à une dictature dans un passé récent, veillent à ne pas trop centraliser le pouvoir.

D. Citoyen et Européen - Jacobin et Girondin

Comme un retour à l'ancien régime, nous avons besoin de ce lien très personnalisé avec le décideur politique. Le Député, le Conseiller départemental et le Maire constituent l'architecture verticale du pouvoir de décision.

Par contre, les taux d'abstention aux autres élections démontrent le désengagement « citoyen » pour la vie politique.

De 49,88 % aux élections européennes en 2019, au 58,4% au second tour des élections municipales en 2020 et au 65,7% des régionales 2021, les liens entre le citoyen et l'élu se sont distendus.

On pourrait d'ailleurs demander à un professeur constitutionnaliste, les conséquences des réformes successives. Celle du quinquennat, modifiant l'élection du président de la République et entrée en vigueur en 2004, correspondant à celle du député ; celle pour le parlementaire député et sénateur de non cumul de mandat avec un exécutif local et ses préoccupations, appliquée

aux élections de 2017, ainsi que celle pour le député européen pour l'élection de 2019.

Sont-elles compatibles avec l'équilibre des pouvoirs, sous-entendu les contre-pouvoirs ?

Sont-elles là pour rapprocher l'élu de l'électeur ?

Ces questionnements se posent lorsque la compréhension des décisions dépend de l'adhésion au pouvoir. Seule l'élection du président de la République est encore très représentative et mobilisatrice²⁶. Certes, les multiples sondages d'opinions irriguent la vie politique en permanence. Ils permettent sans doute aux gouvernants de mesurer quelques tendances.

Evidemment, le choix est aujourd'hui complexe. Le citoyen est à la fois membre d'une communauté nationale représentée par l'État, acteur économique et social dans un territoire et électeur à plusieurs niveaux. Est-ce la grande région, le département, la commune, la communauté d'agglomération le point de référence et de décision ? Les grands centres urbains facilitent les échanges économiques et s'imposent dans une Europe d'intérêts. Et même si le « Brexit » a éloigné les tenants d'une union européenne basée sur les échanges et non l'Euro, la France n'a pas d'autre choix que de se positionner. La répartition des pouvoirs de décision devient trop complexe et de moins en moins visible par le citoyen à la fois français et européen. Il faut sans doute imaginer un mixte comme en Espagne entre une implantation territoriale riche et un état stratège conservant les pouvoirs régaliens, notamment ceux d'autorités. Les treize nouvelles régions françaises sont sans doute la clé de répartition des équilibres avec l'État et l'Europe. Les lois de décentralisation offrent une solution intermédiaire à la déconcentration d'une situation républicaine centralisée.

La réforme de l'impôt à la source et la suppression des impôts locaux, renforcent le pilier de l'État central, le ministère des Finances.

²⁶ En 2017, l'abstention lors de la présidentielle s'est élevée à 22,23 % (premier tour) et à 25,44 % au second tour, soit plus d'un électeur français sur quatre.

Depuis quelques années, les élus de proximité sont investis de missions de Police. La loi sécurité globale renforce ce continuum²⁷.

Les décideurs politiques agissent dans des contextes de proximité différents. Ils sont soumis à des opinions publiques toujours plus sensibilisées et fragiles. Les télévisions gèrent du sensationnel jusqu'au faits divers en information continue. Les actualités sont débattues et remises en contexte jusqu'à angoisser un téléspectateur fidélisé pour l'émission du lendemain. Pour internet, chaque citoyen est au centre du monde et l'univers lui appartient. Dans ces bassins de vie, en fonction des crises et agressions, les tensions, émotions et passions multiplient les attentes sécuritaires.

Le piège serait alors de ne plus s'interroger sur le lien entre le pouvoir et l'autorité, et la place du citoyen éclairé ?

III. La décision : défiance et confiance

A. L'état de nécessité

Les différentes crises sont autant de remises en cause de la confiance. « La minute d'après » ou le néant, amène les décideurs au « pied du mur ».

Elles mettent en relief l'interdépendance de l'état de nécessité et la légitimité du pouvoir. La reprise en main impose la décision d'autorité au cœur de l'action. Pouvoir et autorité ne font qu'un !

Aussi, outre les effets du terrorisme sur la mémoire des sociétés, les défis à relever sont très différents. De la gestion de crise à la crise de gestion, la situation place les secours et le décideur en dernier rempart pour initier l'agenda humain et social.

²⁷ P. LACLEMENCE, « Vivre ensemble sans nos peurs. Le triptyque sécuritaire : urgence, proximité, sûreté » 2005, juin, Revue internationale des éditions de l'Université de Bruxelles en sciences sociales « La Pensée et les Hommes » – espace de libertés, n° 57, thème « Imaginer la sécurité globale », ss. dir. J. LEMAIRE et P. LACLEMENCE, éditions de l'Université de Bruxelles, 215 pages, p. 7-26.

Le premier cas, et le plus courant dans nos bassins de vie est la crise de rupture. Les acteurs ont un objectif, restreindre la rupture, passée à la minute d'après en ayant la minute d'avant en « ligne de mire ». Cette situation concerne principalement la remise en activité des écosystèmes humain, sociétal ou industriel. L'incendie de l'usine Lubrizol au Havre est l'exemple type. Elle associe les décideurs politiques et les acteurs opérationnels à une triple mission : Gérer la rupture sur un territoire, limiter les effets collatéraux et restaurer la confiance. D'une manière générale, l'objectif est d'assurer la continuité des activités.

Le deuxième défi est plus délicat à relever. La crise, que l'on pourrait nommée « fracture », est hors de tous temps. La nature nous rappelle à l'ordre et nous place en situation de fragilité extrême. Séisme, éruption volcanique, tsunami, inondation, tempête, cyclone, etc., soumettent les secours à une tension permanente. Tous les écosystèmes et bassins de vie sont atteints. La question se pose alors : Y aura-t-il un lendemain ²⁸ ?

Une telle fracture hypothèque même l'avenir. Ces catastrophes se sont amplifiées ces dernières années par les dérèglements environnementaux. La capacité pour les écosystèmes à absorber de tels chocs humains, sociaux et financiers. Elles remettent en cause la reconstruction un avenir.

Le décideur politique est dans une situation extrême, quelques fois jusqu'à imposer l'autorité par les opérationnels. Il doit rétablir la confiance au plus vite et par tous les moyens pour conserver l'ordre social. L'objectif est de porter l'espoir du secours et de proposer un renouveau du bassin de vie. Les coûts humains et moyens nécessaires sont toujours très importants.

La troisième forme de crise pourrait aussi être qualifiée de « crise de décision ». Il n'y a ni avant ni après mais un pendant permanent. Elle a fait l'actualité de ces

²⁸ Depuis 2000, les catastrophes naturelles ont tué 1,2 million de personnes et leur coût est évalué à 3,000 milliards de dollars. Les catastrophes naturelles ont doublé en 20 ans, rapporte ONU <https://news.un.org> > story > 2020/10

dernières années. Telle une rumeur, la Covid s'infiltré au plus profond des bassins de flux humains. Les experts s'interrogent en continu sur les chaînes d'information, relançant en permanence les questionnements angoissants. Le décideur, soumis à la pression de l'opinion publique, doit reprendre la main. Au fil des événements, la gestion s'immerge dans un cycle. Il n'y a ni rupture, ni fracture, ni « minute d'après », mais un pendant permanent. Le pouvoir de décision est pris en otage par les informations de toutes sortes. Peu à peu, entre l'autorité et la décision, le doute infiltre l'expertise. Le décideur est alors engagé dans une dynamique décisionnelle justifiée par l'actualité de santé publique. Les libertés sont alors régulées par un décideur soumis à une double tensions, l'expertise et l'actualité permanente et angoissante.

B. Libertés : La mise à l'épreuve !

L'une des tensions les plus délicates à relever pour les pouvoirs publics et les acteurs opérationnels est l'agression volontaire faite contre l'homme et les libertés.

Le ministère de l'Intérieur est particulièrement concerné par ces perturbateurs. Il doit faire face à des individus qui emploient des stratégies de contournement pour atteindre le pouvoir au cœur, par l'opinion publique. Si la réponse à la violence est légitime » pour l'état, comme l'a définie Max Weber en 1920, il serait dangereux de tomber dans le piège d'une autorité sans adhésion. L'ordre public, à tout prix, reste soumis au seuil de « tolérance » !

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen résout cette apparente contradiction entre l'ordre et les libertés. Si la « force publique » peut restreindre et limiter les libertés, elle est définie comme « tout ce qui ne nuit pas à autrui ». C'est sans doute au nom de la défense des droits naturels et imprescriptibles de l'homme que l'ordre est envisagé.

Sans revenir à une histoire institutionnelle difficile, l'ordre du public est un moment essentiel pour apprécier le lien pouvoir/autorité. L'héritage révolutionnaire a fait craindre à chaque instant les débordements du pouvoir en place. Le « citoyen temporairement égaré » du Préfet Lépine à Paris a sans doute ouvert le débat du « citoyen actif » jusqu'à quelle limite. Dès le début

des années 1900, le maintien de l'ordre fait l'objet d'une remise en cause. Sous l'autorité du préfet de Police, Célestin Mouquin, initie le « manège »²⁹. La nouvelle tactique consiste à fixer les manifestants en temps et en lieux, tandis qu'est déployée une force à cheval pour gérer tout autre rassemblement. Cette technique finira par imposer aux organisateurs une déclaration préalable. Un consensus de protection et de gestion de l'évènement pris entre les organisateurs et les services chargés de l'ordre public. La création de pelotons mobiles de gendarmerie en 1921, puis celle des compagnies républicaines de sécurité en décembre 1944, permettront de faire évoluer la réponse. Or, il y a sans doute une confusion que nous devons lever. Certes, l'ordre public est proposé, mais c'est peut-être le seuil de tolérance qui conduit les pouvoirs publics. Et plus le seuil est élevé, plus l'homme bénéficie de libertés. Cette notion est essentielle pour comprendre la mission qui s'apparente à la régulation sociale³⁰. La définition de l'interdit est placée au niveau du seuil de tolérance. L'inacceptable devient la limite au-delà duquel on risque de remettre en cause les libertés.

Pour reprendre un exemple de la vie courante, la régulation des automobilistes à une intersection est représentative de cette évolution de la responsabilité. Le rond-point circulaire s'est peu à peu substitué au carrefour traditionnel avec feux vert et rouge. Basée sur l'autorégulation, l'ordre ou de désordre sont confondus dans une véritable période de régulation. Elle demande à chacun la mesure de l'autre et la connaissance de l'intérêt collectif. Du passage protégé à l'issue de secours, en passant par les circuits d'accès, notre quotidien est de plus en plus organisé dans un monde codifié. Les relations sont aléatoires et mettent en place une forme de socialisation instantanée. Or, dans ce bassin de vie en self-service, qui n'a pas subi un perturbateur ? Qui n'a pas subi une intersection bloquée pour refus de priorité ? Les acteurs de la sécurité sont de plus en plus

²⁹ Haut fonctionnaire de la Préfecture de Police, chargé de l'ordre public - J-M BERLIERE "Le monde des polices en France, XIXe-XXe siècles", Complexe, 1996, p. 124-125.

³⁰ P. LACLEMENCE, « La violence : entre insécurité et tolérance », 2005 octobre, publication des actes du Colloque « Violences en milieu scolaire et éducatif, connaître, prévenir, intervenir », ss. dir. de P. GAILLARD, sous le haut patronage du Parlement Européen, Presses universitaires de Rennes, 569 pages, p. 143-154

confrontés à des individus ou des groupes qui font irruption dans le quotidien. Que l'on reprenne les Black blocks, les dealers, les hooligans, jusqu'au terrorisme, « les hors-jeux » gangrènent nos démocraties. Ils ne semblent plus s'inscrire dans une continuité historique ou se produire sur un territoire déterminé, mais surgir au beau milieu de cette population qui traverse la cité de part en part. Certes, les chemins de nos cités sont certainement plus sûrs aujourd'hui que par le passé. Les différentes formes de violences sont de plus en plus éruptives. Elles ont peu à peu imposé aux pouvoirs publics des stratégies d'autorité pour combattre « l'ennemi »³¹.

C. Un ennemi : et après ?

Il est indéniable que cette notion de tolérance dépend de la situation du moment et du « libre arbitre ». Certaines périodes ont été plus difficiles que d'autres pour l'ordre public. Les infiltrés de toutes sortes et les différentes mutations du terrorisme ont poussé les pouvoirs publics à utiliser tous les moyens pour les combattre. Or, il serait dangereux d'être captif d'un « ennemi » et remettre en cause la gestion quotidienne des bassins de vie !

Il faut revenir au drame du Heysel (mai 1985) et Margareth Thatcher pour évoquer l'évolution d'un écosystème décisionnel entre le pouvoir et son autorité³². Alors premier ministre, elle déclare le « Hooligan » mis au banc de la société. Intransigeante avec cet ennemi public n° 1, la « Dame de fer » impose les premiers ajustements sécuritaires contre cet agresseur³³. La stratégie consiste à combattre la méthodologie de contournement employée. Peu à peu, s'installe une compétition avec les forces de sécurité qui se servent de la vidéosurveillance pour combattre cet individu. Les stades deviennent des forteresses à ciel ouvert.

³¹ P. LACLEMENCE, « Sécuriser la liberté : Gardien de la Paix », conclusion Annuaire 2017 p. 563-573, collection du droit de la sécurité et de la défense, sous la coordination de O. GOHIN et F. DURAND, septembre 2017, Mare et Martin, 585 pages.

³² Mai 1985, au Stade de Bruxelles, le Heysel, avant la finale de la coupe européenne, 39 morts et 500 blessés dans une catastrophe occasionnée par des hooligans anglais soutenant Liverpool.

³³ Elle sera appelée sous ce terme en raison de la grande fermenté à l'égard des grévistes des mineurs du pays de Galles en 1984. La lutte contre l'hooliganisme des années post Heysel lui permettra de renforcer son autorité.

En 1989, la catastrophe de Hill Borough conclura ce cycle de surenchère en accident de foule³⁴ ! A force de rechercher l'ennemi, on a fini par oublier la gestion des foules dans le stade. Le pouvoir public ouvre alors une nouvelle forme de stratégie globale entre les acteurs de la sécurité et les moyens à employer. Après la vidéosurveillance en 1985, les « stadiers » viendront compléter le dispositif après 1989. La lutte contre l'hooliganisme servira de base à l'arrivée des premiers acteurs privés et les technologies de la sécurité³⁵. Les mesures ont entraîné des cycles de décisions propres aux fléaux à combattre.

Des dispositifs ont été mis en place, y compris par la vidéosurveillance³⁶.

L'attentat de juillet 1995 à Paris marque ce nouveau tournant en France. Après la tragédie du RER Saint-Michel, les plans « vigie pirate et sentinelle » se succèdent sans discontinuité jusqu'à aujourd'hui. La gendarmerie, du fait de son statut, s'engage totalement dans une stratégie militaro-civile aux côtés la police et pompiers dans cette mission.

Or, le fait de désigner « l'ennemi », notamment par son mode opératoire, entraîne les pouvoirs publics à modifier les réponses. Les forces civiles et militaires s'associent pour mener une guerre totale « contre le mal ». Les patrouilles mixtes se multiplient, créant un véritable front uni de lutte. Les décideurs du ministère de l'Intérieur mesurent au jour le jour les dispositifs en prévoyant l'impensable, le « self-terrorisme ».

La terreur est l'objectif !

Elle engendre une frayeur extrême « au cœur » des populations. Les attentes sécuritaires sont en équilibre avec nos libertés. Certes, l'état est toujours en charge de « légitimer la réponse » mais confronté à des menaces de plus en plus « furtives », il est sous la tension des opinions publiques. Un double questionnement gouverne : comment préserver la vie ordinaire tout en combattant un ennemi qui se cache dans l'anonymat collectif ?

³⁴ Cette tragédie dans un stade en 1989 fera 89 morts et 550 blessés.

³⁵ P. LACLEMENCE, « Hooligan : un bouillon de cultures », p. 123-144 «, ouvrage en trois parties coordonnées par JP Vial, P. LACLEMENCE et J-P LASSALLE, Weka, septembre 2007, 187 pages.

³⁶ Première utilisation en 1986 à Londres de la vidéosurveillance en termes de suspicion de la population pour combattre l'hooliganisme.

La mission opérationnelle s'appuie sur une double culture décisionnelle. A la fois civile attachée au principe de « réaction immergée » dans la gestion au quotidien et une approche militaire, traitant l'engagement dans un ensemble de décisions. Ce n'est pas sans poser quelques interrogations sur la dynamique décisionnelle. Les attentes de l'opinion publique sont au cœur de cet équilibre entre l'immédiateté et la décision décalée. Doit-on inscrire la décision dans l'immédiateté du temps et/ou la planifier dans une stratégie ?

La prise de distance du décideur est donc nécessaire pour s'extraire des différentes pressions. Les retours d'expériences alimentent la planification et l'organisation, comme celle du menant et concourant établie après l'attentat du Bataclan. Et si la réponse est basée sur la légitimité, elle est aussi soumise à un processus de « regard décalé ». Pour s'en persuader, il n'y a qu'à regarder le sportif de haut niveau qui s'entraîne inlassablement. Il maîtrise son « art du combat », fortifie ses faiblesses, capitalise ses pratiques et se positionne à son avantage pour réagir. En reprenant cette image, la démocratie qui organise la réponse à la violence, doit être imbattable ! et son représentant, qui a l'autorité légitime, n'a pas le droit à l'erreur !

Quoi qu'il en soit, le décideur doit reprendre la main !

IV. Innovation et Décision

A. Le décideur et les bassins de vie

Combien de fois, sans y prendre garde, nous nous sommes laissés aller à suivre les directions indiquées, à accepter la prise en charge, à être accompagnés par un système qui facilite nos faits et gestes. Sans être conscients des dangers qui sont « absorbés » par tous ces systèmes complexes d'assistance, nous appartenons à ce monde où l'homme de la rue, de la place, de la cité, de la communication intensive, ne supporte plus la rupture.

Peu à peu, les algorithmes envahissent les tables de lecture et de planification. Les « data sciences » influencent le décideur, voire, quelques fois, le prennent en otage. Dans ce processus, les codages et cryptages entraînent le dogme de la

continuité des activités. Les architectures technologiques se complexifient. Elles permettent de développer un quotidien qui s'intègre parfaitement dans notre agenda humain et social. Nous évoluons dans ce bassin de vie facilité par tous ces systèmes où rien n'est plus facile que d'accepter un nouveau programme sur « iPhone » ou « iPad » !

Or, avons-nous toujours connaissance des contraintes masquées par les technologies ? C'est sur la base de cet équilibre entre intelligence humaine et intelligence artificielle que le XXI^e siècle a commencé.

Nous percevons peu à peu les avantages mais aussi toutes les faiblesses de cette intrusion de l'IA. Elles s'intègrent dans la gestion quotidienne des bassins de vie et finissent par voiler les risques.

La moindre perturbation bouscule l'équilibre et peut très vite s'aggraver.

Alors, comment agir et réagir, se comporter, voire anticiper pour faire face aux diverses crises ?

Qui prendra la décision d'arrêter le turnover ?

En quelques années, les décideurs des écosystèmes sociaux, politiques, économiques, communicationnels, techniques, industriels, etc. ont eu une priorité, la continuité d'activités et la résilience.

La privatisation « partielle » de la sécurité, la fin du monopole de l'autorité, un repositionnement stratégique pour les forces police/gendarmerie, l'IA. ont modifié l'évolution entre l'ordre social et les relations avec l'État.

Considéré autrefois comme étant de sa compétence exclusive, ce processus de gestion a trois conséquences pour le citoyen : la modification de la cohésion sociale, la réorganisation de l'autorité et un repositionnement du monopole régalién.

Que devons-nous attendre de l'État : une action, une garantie, une coordination ?

De fait, le secteur s'étend pour un État qui se porte toujours garant des libertés par la sécurité. Pour les plus pessimistes, les théories du panoptique et de la société de surveillance paraissent en cours de réalisation³⁷. Pour les plus optimistes, sous la coordination de l'État, la théorie qualitative concurrentielle

³⁷ M. FOUCAULT, « Surveiller et Punir », Naissance la prison », Gallimard, 1975.

s'affirme à travers la recherche d'un intérêt collaboratif, où chaque citoyen, chaque société privée, contribue à accroître l'ordre social de la collectivité³⁸.

Deux visions de la sécurité peuvent être proposées. La première tend à remettre en question la sécurité privée, la considérant comme une atteinte au droit universel des principes d'égalité et de respect de la loi ; la seconde considère la sécurité privée comme une activité commerciale régulée par les lois du marché. L'entre-deux semble être la voie à suivre. En admettant l'idée que l'objectif des décideurs public et privé est identique, la sécurité bénéficie des libertés.

Certes, le mythe de l'État providence est sans doute dépassé. La décentralisation a sans doute entraîné la déconcentration des pouvoirs dans son sillage. Néanmoins, le décideur reste tributaire de la confiance et de la proximité avec le citoyen.

Comment préserver ce pouvoir de confiance qui permet de disposer de l'autorité de décision ?

Cette interrogation est primordiale pour les acteurs institutionnels en charge des libertés par la sécurité. Les scientifiques et experts sont aujourd'hui indispensables pour comprendre les évolutions. Ils accompagnent, conseillent, débattent, proposent sans entrer dans la responsabilité de décision. Comment peut-on intégrer dans le cadre hiérarchique institutionnel « grade et fonction », la « connaissance et la reconnaissance » de l'expert ?

La recherche à finalité opérationnelle, chère au praticien hospitalier, compose avec l'expertise proposée par le spécialiste des divers champs scientifiques. Le secteur de la santé semble le plus comparable avec celui de la sécurité. L'un et l'autre ont un objectif, assurer le bien-être dans la continuité et combattre la rupture.

Les décideurs, praticien hospitalier ou acteur de la sécurité, ont une préoccupation majeure, être au plus près des bassins de vie pour faire évoluer la décision. Dans les deux secteurs, santé et sécurité, se tenir informé des dernières avancées est décisif. Les décideurs sont pris dans cet engrenage pour accompagner « l'innovation décisionnel ». Appuyé par une architecture

³⁸ D. GARLAND, « The Culture of Control: Crime and Social Order In Contemporary Society », Oxford University Press, 2001, p. 113-114.

administrative verticale, depuis les intendants de Louis XIV aux Préfets de Napoléon, le pouvoir a positionné son autorité en verticalité. Au rythme des crises et des terreurs, comment maintenir ce lien entre le pouvoir d'adhésion et l'autorité de l'état ? Peu à peu, les décideurs se sont peu à peu adaptés.

B. Un regard décalé et partagé !

De nombreuses initiatives sont prises pour resserrer les liens ³⁹.

Parmi celles-ci, la mise en place de l'Institut des Hautes Etudes en Sécurité Intérieure en 1989 à l'initiative de Pierre JOXE, pose les bases d'un écosystème entre institutionnel/professionnel/universitaire. Diplômes et actions de recherche sont initiés par la suite. En 2001/02, l'interface est renforcée avec le concept « sécurité globale » ⁴⁰. En parallèle, le champ de la recherche en sécurité s'ouvre à de nouveaux programmes. En 2005 la première plate-forme de l'Agence Nationale de Recherche « Concept système et Outils pour la Sécurité Globale » est positionnée à l'Université de Technologie de Troyes. Des programmes nationaux et européens s'engagent sur ces thématiques avec des directions générales des ministères de l'Intérieur et des Armées. Ces recherches initient un temps commun entre l'offre d'expertise des professionnels et l'excellence des scientifiques. Les juristes ouvrent le débat entre la sécurité, notamment privée et les libertés⁴¹. En 2005, la gendarmerie décide de mettre en place une formation diplômante sur les nouvelles menaces et participe avec la police. Un programme de recherche européen est engagé concernant la

³⁹ Nous ne pouvons pas citer toutes les initiatives publiques et privées prises par les acteurs chargés de la sécurité et la sûreté. La mise en place d'une véritable organisation des Services départementaux d'incendie et de Secours. Les Sapeurs-pompiers, militaires/professionnels/volontaires ont véritablement un lien affectif avec la population.

⁴⁰ A l'initiative de J-M Berlioz (IGA, directeur de l'IHESI à l'époque) et P. Laclémence (professeur à l'UTT), le concept se développe au ministère de l'intérieur et dans le domaine académique.

⁴¹ Les équipes de recherche des universités de Droit et/ou Science Politique de Lyon 3, Paris Assas, Paris V et Université Côte d'Azur joueront un rôle important.

cybersécurité⁴². A l'initiative du Général d'armée Marc Watin-Augouard, en 2007, le Forum International de la Cybersécurité à Lille (FIC) est mis en place et s'impose comme le rendez-vous annuel. En juin 2009, la Gendarmerie nationale rejoint « pour emploi » le ministère de l'Intérieur, renforçant ainsi la coordination de l'écosystème opérationnel. Face aux crises, au fur et à mesure, le décideur ouvre de nouvelles réflexions stratégiques. En 2010 le Secrétariat Général Défense Nationale ajoute la sécurité dans le cadre national (SGDSN). Les délégations aux coopérations de sécurités privées et aux industries de sécurité et cyber sont créées. En 2010, le Conseil Supérieur de Formation et de la Recherche Scientifique concrétise une nouvelle forme de pensée stratégique. A la même époque, un lieu de réflexion, d'études et de propositions pour les cadres dirigeants s'installe sous la forme d'un Centre des Hautes Etudes du Ministère de l'Intérieur. Nous pourrions continuer avec la mise en place du Club des Directeurs de Sécurité et de Sûreté des Entreprises (CDSE), le Conseil des industries de confiance et de sécurité (CICS 2013), le Comité de la filière industrielle de sécurité (CoFIS 2013) et le retour de l'IHEMI, regroupant l'ancien INHESJ et le CHEMI au ministère de l'Intérieur. Autant d'acteurs qui participent à une nouvelle forme de protection et d'actions pour la sécurité. Quelquefois exportées du secteur de la défense, les collaborations se développent incluant des avancées technologiques. La mission de la prospective et stratégie (2018), ainsi que la délégation ministérielle aux partenariats, aux stratégies et aux innovations de sécurité (2014) ont permis la passerelle avec les hautes technologies. Nous ne pouvons pas reprendre toutes les initiatives publiques et privées, cependant la 22^e édition du Salon international

⁴² Diplôme d'université, aujourd'hui « licence N'Tech », mis en place en 2005 entre la Direction générale de la gendarmerie nationale et l'Université de technologie de Troyes. De 2009-2012, un programme européen avec la DGGN mobilisera Microsoft, Ministère Intérieur, Thales, Université de Montpellier UMR 5815, « Cybercrime Centres of Excellence Network for Training, Research and Education ». Coordination scientifique P. LACLEMENCE.

« Minipol » permet de mesurer l'importance de ces nouveaux secteurs d'activités⁴³.

C. La recherche et la finalité opérationnelle

Depuis plus d'une vingtaine d'années, le pouvoir politique transforme en profondeur la stratégie de décision. L'objectif doit permettre d'analyser les vulnérabilités, d'identifier les menaces, de réduire les risques, d'imaginer les scénarios les plus critiques et d'apporter de multiples réponses adaptées⁴⁴. Ce système vertueux favorise l'interface entre le professionnel et le chercheur, pour aider le décideur. A partir de cet objectif global, un échafaudage subtil de partenariats asymétriques, transversaux et interdisciplinaires s'est imposé à différents niveaux. Ce processus « innovation décisionnelle » est développé par les différents programmes collaboratifs.

C'est dans cet esprit que les centres de recherches de l'Ecole des officiers de Gendarmerie nationale, de l'Ecole nationale supérieure des sapeurs-pompiers, l'Ecole nationale supérieure de Police (2013), assument une triple ambition⁴⁵.

- Valoriser l'expérience professionnelle des acteurs de la sécurité.
- Constituer une source d'inspiration en alimentant la réflexion pour les décideurs.
- Favoriser la circulation et la capitalisation des connaissances scientifiques et des expertises professionnelles.

La composition de consortiums et de programmes incluant des acteurs de la sécurité permet en retour la finalité opérationnelle. Cette méthode tisse des

⁴³ A Villepin du 19 au 21 octobre 2021 - 1 089 exposants de 55 pays, 31 185 visiteurs de 156 pays, 32 conférences thématiques 1 485 participants, 68 intervenants 167 délégations officielles en provenance de 68 pays 461 journalistes issus de 23 pays

⁴⁴ P. LACLEMENCE, « Parole d'Hoplite : Gérons nos peurs et gardons nos libertés », p. 79-93, Revue « Inflexions », « Mutations et Invariants », Editions de la documentation française et du ministère de la défense, 250 pages, N°4, Octobre/Décembre 2006

⁴⁵ Le choix est d'identifier ce double regard en proposant une approche avec un scientifique et de valoriser l'expérience professionnelle. Cette méthode permet de renforcer le continuum des temps action/réflexion/décision.

réseaux de confiance. Au fur et à mesure, les impacts et retombés alimentent la chaîne de décision, la formation initiale et continue. Cette action, au niveau national, s'est prolongée aux niveaux européen et international. Le corollaire pour toutes les directions est d'adapter les réponses à de nouveaux risques et menaces allant jusqu'au terrorisme.

Contrairement à une idée reçue, l'intuition est souvent à l'initiative des programmes de recherches les plus poussés dans les différents champs scientifiques.

Ce retour d'expérience de professionnels est un apport indéniable aux liens pouvoir et autorité.

Les contours d'une telle démarche obligent à prioriser le temps de l'action.

Il n'est pas question de remettre en cause le processus décisionnel, voire même, le symbolisme de l'autorité de l'État. Ce dernier repose toujours sur une responsabilité liée d'abord aux « grade et à la fonction » accompagnée quelques fois par la « connaissance et la reconnaissance d'expertise ». Les cycles courts de regard décalé et partagé avec les autres acteurs permettent l'innovation décisionnelle.

D. Le décideur au cœur de l'action

Cette méthodologie place toutes les directions opérationnelles du ministère de l'Intérieur au « cœur » de l'autorité de la décision. De la police à la gendarmerie nationale, au sapeur-pompier, jusqu'au policier municipal et au militaire, tous ces acteurs sont au centre de cette méthodologie. Ils ont leur propre organisation, mode de fonctionnement, formation. Et si l'objectif reste le même pour le décideur politique, l'autorité opérationnelle adapte la réponse à la culture « maison ». La Direction générale de la gendarmerie nationale propose une institution pyramidale allant du directeur général au sous-officier en poste sur le territoire national. Capable d'assumer la proximité dans des environnements dégradés, la dynamique d'action est déroulée sur l'ensemble de la chaîne hiérarchique. Elle permet d'inscrire l'action dans la durabilité. La Direction générale de la sécurité civile et des gestions de crise, garante au niveau national de la crise, maintient l'équilibre avec les proximités. Elle est toujours en

veille et prête à se mobiliser pour organiser les moyens territoriaux. Assurant l'assistance et le secours, elle offre un triple réseau, de proximité, presque intime avec le voisin souvent pompier volontaire, de professionnels pour adapter les réponses et de militaires, auquel on pourrait ajouter toutes les associations de secours. La préfecture de Police de Paris est un ensemble complet de police et de pompiers/militaires. Elle est sans doute la plus exposée à la dualité entre la ville, capitale française, et la centralisation du pouvoir de l'État français. Dans la discrétion, la direction générale du renseignement intérieur défend en profondeur la démocratie. Une mention spéciale pour la proximité des polices municipales. Territorialement implantées, elles sont au plus près du citoyen de la cité et répondent au temps politique. La direction générale de la police nationale s'organise en véritable consortium de directions centrales. Elle oriente son action autour des défis qui lui sont lancés. Ce « groupement » s'adapte en permanence. Le « consortium » développe une synergie d'ensemble à mettre en action. L'avantage réside dans sa flexibilité et son adaptabilité, l'inconvénient, la durabilité dans l'immédiateté du temps politique. Le défi de cet écosystème d'acteurs du public et du privé est de coordonner le triptyque de réponses de l'urgence à la proximité en passant par la permanence. La force de cette chaîne repose sur le lien entre l'adhésion à la décision et l'autorité de l'action.

Pour ne pas conclure

L'innovation décisionnelle, liée à la sécurité, est au cœur des préoccupations de l'État. Les grands équilibres sont de plus en plus dépendants de l'interface avec l'intelligence dite « artificielle ». Elle s'installe peu à peu au cœur des processus relationnels. Dans l'engrenage, entre les usagers et le modélisateur, le fossé se creuse. Sans y prendre garde, peu à peu, nous acceptons la prise en charge sans vraiment comprendre. Soumis à une « complexité technologique », le décideur ne perçoit plus la réalité de l'outil. Certes, l'I.A. simplifie notre quotidien en modélisant nos rapports sociaux. Elle ne cesse de s'étendre à tous les domaines de la vie. Si la sécurité et la santé ont une cause commune, le bien-être et éviter les ruptures de vie, le milieu médical semble avoir de l'avance sur l'emploi de

l'I.A. Si la santé pour tous est sans doute bénéficiaire, la décision médicale est aussi liée aux hautes technologies. Les diagnostics sont de plus en plus poussés et les spécialités se sont multipliées. Entre le praticien et son expertise se glisse peu à peu l'I.A. Or, elle remet en cause la décision, la responsabilité et l'intuition professionnelle. En 2015, déjà 14 milliards d'objets interconnectés géraient la proximité. En 2025, on estime qu'internet proposera plus de 75 milliards d'appareils interconnectés. A l'aube du XXI^e siècle, les effets d'un virus ont remis en cause les relations humaines et l'architecture sociale. Ils ont décalé et débordé l'agenda humain que le décideur a tant de difficultés à protéger. La « servitude involontaire » aux nouvelles technologies a tendance à effacer la décision humaine.

Qu'en penserait La Boétie ?

La question du « libre arbitre » se pose alors ! Nous ne sommes ni des fourmis, ni des robots, préprogrammés dans l'action. Si l'intelligence dite « artificielle », représente une plus-value, elle reste dépendante de « l'intelligence humaine » intuitive, passionnelle, émotive. Cela fait 7 millions d'années que l'Homme a un objectif, la liberté⁴⁶. La décision accompagne le citoyen tout au long d'une vie. La période de l'enfance est sans doute la plus exposée aux ruptures. Il n'y a qu'à regarder les réseaux sociaux sur internet et les évolutions pour comprendre les dangers. Les premières pierres de l'édifice du consentement et de l'autonomie sont posées de l'enfance à l'adolescence. Ce moment de vie est sans aucun doute l'un des plus riches mais aussi l'un des plus influençables. La transmission des valeurs par l'éducation, la connaissance et l'apprentissage est primordiale. Ce savoir éclaire le citoyen dans une démocratie qui repose sur un principe de souveraineté qui commence par celle sur soi-même !

⁴⁶ Toumaï, surnom donné à ce fossile découvert en 2001 au Tchad, qui a permis d'identifier une espèce : le Sahelanthropus tchadensis. Ce spécimen de crâne vieux de 7 millions d'années est considéré par beaucoup comme l'origine de la lignée humaine.

Pour reprendre Victor Hugo dans « Les Misérables », et son chapitre « Confier, c'est quelques fois livrer », « Tous les crimes de l'Homme commencent par le vagabondage de l'enfant »⁴⁷.

Le 10 janvier 2022.

⁴⁷ V. HUGO, « Les Misérables », 1862, première partie, livre 4 chapitre « Les Misérables », 1862, troisième partie, livre I - chapitre 4.3